

disponibilité, non seulement au Canada mais dans les autres pays industrialisés, des ressources scientifiques et techniques transférables dans le cadre de nos programmes d'aide. Il conviendrait aussi d'amasser des renseignements concernant la structure, la composition et l'efficacité des conseils de science et des organismes de recherche en vue d'en faire la comparaison et l'analyse. De fait, lorsque c'est possible, les renseignements pertinents au processus innovateur doivent être quantifiés et stockés.

41. Il faudrait lancer un programme de recherche qui permettrait d'évaluer les transferts de la technologie du Canada aux pays en voie de développement. La première étape de ce genre d'étude consisterait à faire une analyse détaillée de l'expérience des sociétés commerciales canadiennes en matière de transferts de technologie et de connaissances aux entreprises des pays en voie de développement. Il serait bon de procéder à une étude comparative, industrie par industrie, et l'enquête devrait être menée tant au Canada que dans les pays en voie de développement. L'objectif serait de profiter des expériences passées et de trouver des façons de promouvoir le transfert efficace de techniques plus appropriées tout en veillant à ce que les pays en voie de développement tirent véritablement profit.
42. Il faudrait aussi, chercher des solutions à certains autres problèmes concernant l'utilisation des techniques. Ces derniers ont été décrits en termes généraux, mais leur solution nécessiterait une enquête très approfondie des moyens à prendre pour y arriver. Par exemple, les études devraient déterminer quels éléments devraient entrer en ligne de compte dans la définition des «techniques appropriées» et dans l'analyse des facteurs qui favorisent ou découragent l'innovation.
43. Il conviendrait d'analyser les politiques scientifiques de certains pays en voie de développement en vue d'en tirer des leçons. Dans certains cas, les études pourraient porter sur l'histoire afin que les leçons à tirer du passé puissent être évaluées. Parmi les pays qui justifient de telles études, notons: le Japon, la Chine, l'Inde et le Mexique. Un projet portant sur ce problème a déjà été parainné par le Centre de recherche pour le développement international à Ottawa, mais une étude plus poussée s'imposerait certainement à ce chapitre.
44. L'ACDI (et le Canada) auraient avantage à élaborer une politique claire et cohérente sur la coopération scientifique et technique, qui permettrait d'évaluer les demandes d'aide tant scientifique que technique. Il serait aussi important de confier à un organisme central du gouvernement canadien (peut-être à l'ACDI) la charge de fournir des conseils sur les aspects techniques du programme d'aide. Il s'agirait de trouver quelqu'un qui s'intéresse aux problèmes découlant du choix et de l'évaluation de la technologie.
45. En tant que représentants de l'organisme responsable des politiques canadiennes d'aide au développements nous espérons qu'en établissant les priorités de la future politique scientifique canadienne il sera possible de préciser dans quelle mesure la science et la technologie permettront de répondre aux besoins fondamentaux du tiers-monde.